

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SAS Odette sur la commune principale de l'AIOT 14 Avenue de la Grande Semaine 33700 Mérignac.

La référence de votre dossier est A-3-NNP00TKVB2 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/02/2023 à 12h00 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- jean.daguerre@lesnouvellesfermes.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- jean.daguerre@lesnouvellesfermes.com (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **89746025900020**

Raison sociale **ODETTE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

9 RUE ANDRE DARBON

33300 BORDEAUX

Signataire

Nom : **Daguerre**

Prénom : **Jean**

Qualité : **Responsable de Production**

Adresse électronique : **jean.daguerre@lesnouvellesfermes.com**

Téléphone portable : **+(33) 649235380**

Référent

Nom : **Daguerre**

Prénom : **Jean**

Fonction : **Responsable de Production**

Adresse électronique : **jean.daguerre@lesnouvellesfermes.com**

Téléphone portable : **+(33) 649235380**

[Adresse électronique d'échange avec l'administration](mailto:jean.daguerre@lesnouvellesfermes.com)

Adresse électronique : **jean.daguerre@lesnouvellesfermes.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SAS Odette**

Description des activités :

Notre activité consiste à mettre au point un écosystème vertueux alliant l'élevage de poissons et la culture de plantes. Cette méthode de production se nomme l'aquaponie. Elle est la combinaison de « aquaculture » et « hydroponie ». Cette agriculture vertueuse utilise 90% d'eau en moins que les cultures conventionnelles. L'eau est chargée des principaux résidus issus de l'élevage aquacole qui vont être transformés par un processus biologique naturel en nutriments pour les plantes. Ce type de culture possède de nombreux avantages : - Production locale, saine, fraîche sans pesticides et insecticides - Très économe en eau car fonctionne en circuit fermé - S'intégrer au cœur des villes (toit d'immeuble) ou sur des terrain abandonnés (friches industrielles) Nous avons installé une première serre bioclimatique expérimentale de 1000m² sur une parcelle de la commune de Lormont afin de mettre au point ce type de production. Les premières récoltes ont débuté à l'été 2019. Chaque année, nous sommes en capacité de produire 15 tonnes de produits frais (du mesclun, des tomates de variétés anciennes, du fenouil, céleri, blettes arc en ciel, des aromates en bottes et à replanter etc ...)ainsi que 4 tonnes de truites arc en ciel par an. Compte tenu du succès de ce mode de production, de l'excellent accueil réservé par le public et de la qualité de la production, nous construisons actuellement la serre de Mérignac qui est l'une des plus grandes serre aquaponique d'Europe. Cette dernière aura une capacité de production de 70 tonnes de maraîchage et de 15 tonnes de truites arc-en-ciel. Nous distribuons notre production en circuits courts, aux restaurateurs, en vente directe et en grande distribution.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **14 Avenue de la Grande Semaine 33700 Mérignac**

X : 409045

Y : 6424007

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
3.2.7.0		Piscicultures d'eau douce	15000	D	La capacité de production est de 15tonnes de truites arc-en-ciel sur le site

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **4000**

Milieu naturel (hors forage souterrain) **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **1000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Pas de résidus car nous recyclons les résidus issus de la pisciculture comme engrais pour le maraîchage qui épure l'eau et la renvoie à la pisciculture. Nous travaillons en circuit fermé complet. Les déchets issus du maraîchage (taille, racine, mottes) seront stockés dans un composte pour être réutilisés pour nos cultures. Les déchets liés à l'activité (emballage carton , sacs plastiques...) seront stockés dans des poubelles du service public prévues à cet effet et la collecte sera effectuée par le service public de gestion des déchets. Les déchets issus de la transformation des poissons (viscères, arêtes...) seront envoyés chez un équarisseur.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Une borne incendie se situe à 150m de l'entrée de la serre. En cas d'incendie, le lieu sera équipé: - Plan d'évacuation - 3 sortie de secours - Différents extincteurs - Lieu de rassemblement à l'extérieur identifié

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Odette plan de masse (1) 1.png